

l'an 1769 , dédiées à *la jeunesse de Zurich* , avec une jolie estampe qui représente l'anecdote que nous venons de rapporter.

On croit communément que la Religion protestante est propre à un Gouvernement républicain , & la Religion catholique , à la Monarchie. M. de *Lolme* , Avocat & Citoyen de *Genève* , qui a écrit un *Traité de la (98) Constitution de l'Angleterre* , penche pour cette opinion. Il y avance que la Religion catholique avoit été profcrite en Angleterre , *non parce qu'elle tendoit à y établir les croyances indifférentes à l'Etat , de la transubstantiation & du purgatoire , mais parce qu'elle y avoit toujours compté la puissance illimitée du Souverain parmi ses principaux dogmes*. Mais il paroît que l'Auteur ne se rappelloit pas les causes primitives de la liberté de la nation angloise ; il devoit pourtant se souvenir que l'énorme pouvoir , sur-tout des premiers *Rois Normands* , & des *Plantagenets* , avoit fait naître l'union entre la noblesse & le peuple , & que ce fut en Juin 1215 que les Barons avoient obligé leur Roi *Jean* de signer *la Charte des libertés & la Charte des forêts* , & cela , dans un siècle où assurément la Religion catholique étoit en pleine vigueur. Ces deux Chartes si célèbres ont servi de fondement aux libertés de la nation angloise. M. *Lolme* convient lui-même (99) que la forme du Gouvernement anglois est l'effet du concours fortuit de plusieurs circon-

---

(98) Ou état du Gouvernement anglois comparé avec la forme républicaine , & avec les autres Monarchies de l'Europe , p. 43 , 44. Amsterdam , 1778 , in-8.

(99) *Ibidem* , p. 308.

tances